



**DE BONS  
CONGÉS PAYÉS  
À TOUS  
ET À TOUTES !**

CPPAP N° 1025 S 06643  
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF  
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43  
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr  
Site : www.udfo35.fr  
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>  
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35  
Le Syndicalisme Indépendant  
35, rue d'Échange 35000 RENNES  
N°252  
PIC RENNES ARMORIQUE  
**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# INTER PRO35

# Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

JUILLET 2023  
N°252  
Au sommaire



## La vie, la lutte !

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4 - P5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

Plus que jamais, il est intéressant de se souvenir des grandes grèves de 1936. L'histoire ne se répète pas mais elle nous instruit.

Ces grèves se déroulent dans le contexte économique et social très rude des années trente, avec le spectre de la guerre, la montée des fascismes en Europe, les provocations et les coups de force de l'extrême droite en France. Toute ressemblance ...

La coalition politique du « Front Populaire » vient tout juste d'arriver au pouvoir mais pour autant les grèves commencent dès le 11 mai 1936 dans la métallurgie puis s'étendent dans tous les secteurs, y compris dans le commerce (comme aux galeries Lafayette) avec des travailleuses très mobilisées. Les usines sont occupées (plus de 9000), les Assemblées Générales sont quotidiennes. « Cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange » dira Simone Weil, philosophe et syndicaliste.

Le 7 juin sont signés les accords de Matignon entre la CGT et le gouvernement qui aboutissent notamment à une augmentation générale des salaires (7 à 15%), le respect du droit syndical, la création des Délégués du Personnel, la généralisation des conventions collectives.

Malgré les appels à la reprise du travail de l'appareil syndical national, les travailleurs décident de continuer la grève et obtiennent dans les jours suivants la loi des 40 heures hebdomadaires de travail et 15 jours de congés payés : une véritable révolution considérée comme totalement utopique à l'époque. Dès l'été 36, 600 000 vacanciers vont bénéficier du « billet populaire de congé annuel » pour partir en train. Dans les cités et banlieues ouvrières, l'espoir prend enfin corps.

De cette formidable mobilisation, on peut retenir 2 éléments essentiels :

La grève générale permet de renverser des montagnes. Heureusement qu'à l'époque nos anciens ne se sont pas lancés dans 14 journées de mobilisations saute mouton étalées sur 5 mois ..

Le destin des travailleurs est entre leurs mains et leurs syndicats de base : il n'appartient ni aux politiques ni aux appareils syndicaux.

Ces éléments restent plus que jamais d'actualité. Ils sont notre fil à plomb !

Je souhaite un bel été à toutes et tous avec du soleil dans les coeurs.

**Vive les congés payés, vie la vie, vive la lutte, vive la sociale !**

**Vive la cgt Force-Ouvrière !**

**Rennes, le 17 juillet 2023**

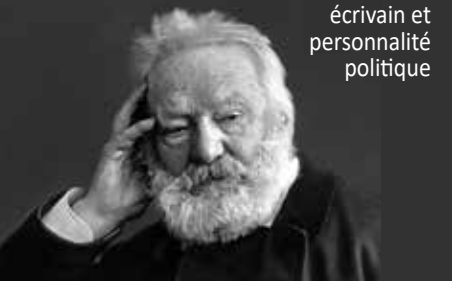
**Fabrice LERESTIF**

### CITATION DU MOIS

**""Ceux qui vivent,  
ce sont ceux qui  
luttent"".**

+Victor HUGO  
1802-1885

écrivain et  
personnalité  
politique



# Le droit au repos



« 8 heures de travail,  
8 heures de loisirs,  
8 heures de sommeil »  
Dessin de Jules Grandjouan,  
paru dans L'Assiette au  
beurre en 1906.

**Dès les origines, le mouvement ouvrier en général et le mouvement syndical en particulier se sont battus pour lutter contre l'exploitation dans le domaine du temps de travail : réduction des horaires hebdomadaires, droit aux congés payés, donc droit au repos et aux loisirs.**

Dès sa fondation en 1895, la CGT a pour slogan « 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de sommeil ». Il faut attendre la loi du 13 juillet 1906 pour que les ouvriers et les employés de commerce obtiennent le repos dominical obligatoire. Quant à la majorité laborieuse paysanne, elle continuera à ne pas compter ses heures. C'est avec le Front populaire que le monde du travail va enfin pouvoir souffler un peu et se reposer. Les 12 et 14 juin 1936, le Parlement vote la loi sur les 40 heures hebdomadaires et les deux semaines de congés payés. Les premières vacances de la classe ouvrière française ont été et resteront le symbole le plus fort pour l'ensemble du monde du travail. Pour la première fois un vent de liberté s'est levé et pas simplement au sens figuré. En juillet 1936, 600 000 ouvriers et leurs familles découvrent la mer, la campagne, les loisirs. Ils partent sur les routes, à pied, à vélo, en chemin de fer. La presse de droite, effrayée, parle même de "ces salopards à casquette qui souillent nos plages". Jusqu'à la veille de la guerre on assiste à une floraison de maisons de la culture, au « Ciné-liberté », au développement des fédérations sportives du travail, du camping, des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux...

## Des acquis à défendre

Si ce droit aux loisirs va dans le sens du progrès et des droits fondamentaux de l'Homme, il n'en reste pas moins régulièrement remis en cause. En mars 1956, les Français obtiennent la troisième semaine de congés payés, puis la quatrième en mars 1969 et enfin la cinquième en janvier 1982. Quant à la semaine de 40 heures, elle passe à 39 en 1982 puis à 35 (par deux lois, en 1998 et 2000). Mais dès 2002, les 35 heures, qui sont devenues obligatoires pour toutes les entreprises – mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une compensation suffisante en termes de créations d'emplois – sont attaquées.

Si les cinq semaines de congés payés résistent toujours, chômeurs et précaires n'en bénéficient pas et avec la baisse du pouvoir d'achat les vacances fondent comme neige au soleil. On part moins longtemps, moins loin et plus souvent dans la famille, quand on a la chance d'en avoir encore ! En 2001, 40 % des Français ne partaient pas en vacances. La barre des 50 % était franchie en 2009. Mais il ne s'agit que d'une moyenne. Aujourd'hui, près de 20 millions de Français aux revenus modestes ne partent pas en vacances.

### Les attaques récentes

Le repos dominical est attaqué dès le 30 janvier 2003 par une proposition de loi d'un certain Patrick Balkany qui souhaite l'ouverture du dimanche pour tous les commerces de détail. Le 30 juin 2004, le gouvernement Raffarin instaure la « journée de solidarité », rendant le lundi de Pentecôte travaillé, mesure qui ne touche, comme d'habitude, que les salariés.

# FO 35 NE LÂCHE RIEN !

Nous étions une bonne soixantaine de militantes et de militants FO (dont des camarades de St Malo) ce 14 juillet place de la République à Rennes. Pas si mal à la mi juillet !



Rappelons que l'intersyndicale départementale avait décliné notre proposition d'action commune ce 14 juillet qui correspondait aux fameux "100 jours pour apaiser la France" de Macron.

Dans le discours, en partant de notre histoire ouvrière ( qui ne se répète pas mais qui nous instruit), **il a été fait le bilan social et démocratique calamiteux de la Macroneuse qui fournit un terreau fertile aux organisations et aux idées nauséabondes de rejet qui visent à diviser les travailleurs.**

Et c'est en chantant l'internationale autour de Joël, Didier et Laurence que ce rassemblement modeste mais hautement symbolique s'est terminé. **Il reste bien des Bastille à prendre !**

Pour Fabrice Lerestif de FO,  
**« il reste bien des Bastille à prendre »**

Secrétaire départemental de Force ouvrière, Fabrice Lerestif invite à manifester ce vendredi 14 juillet 2023 à midi place de la République, à Rennes. Retour en arrière sur le conflit des retraites et pour lui, le combat est loin d'être fini.



Fabrice Lerestif, secrétaire départemental FO d'Ille-et-Vilaine. | OUEST-FRANCE

**« On a un devoir, comme toujours, de lucidité. Jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas réussi pour l'instant à bloquer cette réforme des retraites, que je qualifie de « retraite des morts », qui est pourtant extrêmement grave et qui cristallise beaucoup de colère et d'amertume »,** estime Fabrice Lerestif, secrétaire départemental de FO d'Ille-et-Vilaine. Lui et son syndicat manifesteront place de la République vendredi 14 juillet 2023 à midi.

**« Ce n'est pas la voie parlementaire qui nous sauvera »**

« J'en retire quelques leçons. Premièrement, monsieur Macron et son gouvernement sont dangereux pour la République, lance le syndicaliste. Que la Constitution de la Ve République n'est pas très démocratique. Elle a donné des pouvoirs exceptionnels au Président. » Et ce qui le déçoit le plus : « **Ce n'est pas la voie parlementaire qui nous sauvera. Si on remet notre destin à des politiques, au mieux c'est l'impasse, au pire des ajustements.** »

Il en veut aussi « beaucoup à l'intersyndicale nationale, avec ses journées de grève à saute-mouton. Nous ne sommes plus dans une période où le pouvoir cède devant des millions de personnes dans la rue. C'est la grève générale, sereine et sans violence, qui aurait pu nous permettre de gagner. À la place, les appareils nationaux ont mis en place une machine à perdre. »

**Que la République ait du sens**

Éternel défenseur des « jours heureux », il aspire à une « République qui ait du sens, pas simplement des mots. Je veux une République basée sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Je ne peux pas accepter toute une série de dérives qui viseraient là aussi à opposer. Avec les jeunes et tous les travailleurs, on doit bâtir une société juste. »

Ce vendredi 14 juillet 2023, Fabrice Lerestif « à l'occasion des fameux 100 jours pour apaiser le pays d'Emmanuel Macron », fera « son propre bilan social et démocratique. La prise de la Bastille en 1789 marque à la fois une colère immense du peuple mais aussi une aspiration profonde à la justice sociale. Et il reste aujourd'hui bien des Bastille à prendre pour reconstruire des jours heureux. »

Ouest-France 13 juillet 2023

## La fin des « 100 jours »

« Cette action, décidée mi-juin, correspond à une échéance de M. Macron, les fameux 100 jours », explique Fabrice Lerestif, secrétaire général de Force Ouvrière en Ille-et-Vilaine, auprès d'actu Rennes.

**Dans la suite de la mobilisation historique concernant les retraites, il s'agit de faire passer symboliquement un message : FO ne passe pas à autre chose. Pas de retrait, pas de paix.**

Fabrice Lerestif  
secrétaire général de Force Ouvrière en Ille-et-Vilaine

« Dans le climat troublé socialement et démocratiquement que nous vivons, la justice sociale reste plus que jamais notre fil à plomb. **Il reste bien des Bastilles à prendre** », conclut le syndicaliste.

Actu Rennes 11 juillet 2023

# L'égalité professionnelle femmes-hommes... Ça ne s'invente pas, ça se construit !

## 50 ANS APRÈS LA LOI SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE DE 1972 : LE COMPTE N'Y EST PAS

Quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont de plus en plus nombreuses à rentrer dans le travail salarié. Dans les années 1970, des voix s'élevèrent pour dénoncer des inégalités de salaires entre les hommes et les femmes. Le 22 décembre 1972, un projet de loi est examiné par les députés. Il prévoit **l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes**. La loi est votée, et Jean-Philippe Lecat, porte-parole du gouvernement de Pierre Messmer, assure que *"s'il y a des discriminations non justifiées entre les salaires masculins et féminins, un certain nombre de sanctions seront prises"*. Les années passent et les inégalités salariales perdurent. La loi est passée en décembre 1972, mais les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours très présentes sur le marché du travail. En France l'écart salarial est de 24 %, le taux de femmes travaillant à temps partiel est de 27% .

Entre « plancher collant » et « plafond de verre », les femmes demeurent moins rémunérées, moins promues, et moins présentes sur les postes à responsabilités que leurs homologues masculins. Elles sont aussi fortement touchées par les discriminations liées à la grossesse et les violences sexistes et sexuelles au travail .

## UN CHEMIN VERS L'ÉGALITÉ À PARTIR DES CHIFFRES ? LE CAS DE L'INDEXÉGALITÉ

Quand on parle de droits des femmes, on parle très souvent avec des chiffres. En 2022, on compte les féminicides, on mesure le nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques, par les femmes, puis par les hommes, on calcule le pourcentage de filles dans les grandes écoles, on observe la prédominance des hommes dans les postes à responsabilité des entreprises du CAC 40, on chiffre à 118 milliards d'euros le coût des pertes de richesses engendrées en France par les inégalités femmes-hommes. La « quantification », la mise en chiffres, est un instrument « classique » des mobilisations sociales : elle permet de rendre visible, de susciter une prise de conscience, de faire exister un problème public, pour ensuite porter des revendications. C'est le fonctionnement de négociation collective instaurée en 2001, par la loi Génisson, sur l'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes : on fait un diagnostic à l'échelle de l'entreprise avec la BDESE et l'index, puis on négocie des actions à mettre en place dans l'entreprise.

Il est arrivé récemment un nouvel outil dans le champ de l'égalité professionnelle : l'index égalité femmes-hommes. Ce nouvel outil s'ajoute aux législations existantes historiques de l'égalité professionnelle femmes-hommes, et notamment la loi de la négociation collective. L'index est un outil qui représente le paroxysme de l'utilisation de la quantification, des chiffres, pour pourchasser les inégalités. C'est bien simple, en 2023, on nous parle presque uniquement d'index quand on parle d'égalité des salaires.

<sup>1</sup> En 2021, 28,1 % des femmes et 7,6 % des hommes occupent un emploi à temps partiel. Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

<sup>2</sup> 29% des femmes déclarent avoir été empêchée d'avoir une promotion à cause d'une grossesse. Source : Enquête sur la parentalité dans le cadre du travail (CSEP -2018)

<sup>3</sup> 55% des femmes françaises interrogées ont subi du sexisme ou du harcèlement sexuel au travail au cours de leur vie. Étude IFOP 2019 auprès de 5026 européennes (Italie, Espagne, France, Allemagne, Royaume-Uni)

## MIEUX QUE L'INDEX, LA NÉGOCIATION : FETE, UNE RESSOURCE À SOLLICITER !

La négociation collective est un levier pour obtenir dans les faits l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un levier indispensable parce que la loi dit qu'il faut assurer l'égalité, qu'il est interdit de discriminer, elle le dit même depuis 50 ans, mais la loi ne dit pas comment faire : les solutions sont à construire directement en entreprise, pour obtenir le maximum d'avancées en la matière.

Depuis 13 ans FETE travaille avec les délégués syndicaux et les CSE dans le cadre du programme « Égalité professionnelle : poursuivons l'action ».

En 2010, FETE a développé ce projet pour soutenir le travail des organisations syndicales, dans toutes les étapes de la négociation des accords égalité dans leur entreprise. Cette action a démarré en Bourgogne-Franche-Comté, mais s'est étendue au fil des années aux territoires du Grand Est et des Hauts-de-France. Sur ces territoires, FETE travaille avec l'ensemble des organisations, et notamment Force Ouvrière.

Depuis septembre 2022, FETE travaille aussi sur le territoire de la Bretagne. Solène, salariée par la structure, propose des accompagnements des sections syndicales / élu-es du CSE qui s'intéressent à la négociation ou à l'index et auraient besoin d'un soutien.

Ce soutien peut prendre différentes formes : aide à l'analyse des tableaux, vérification des données transmises par l'employeur, conseils sur la forme des revendications pour que cela se conforme aux attentes de l'inspection du travail, etc. L'objectif de cet accompagnement, qui est totalement gratuit pour l'entreprise, est de transmettre les compétences nécessaires pour aborder cette négociation, aider à comprendre et utiliser le millefeuille législatif de l'égalité professionnelle, expliciter l'argumentaire mobilisable pour éviter la confusion entre mixité et égalité, proposer des outils pour faciliter la formulation de revendications et / ou le dialogue social avec les employeurs.

**Solène Malaman de FETE est venue à la rencontre de l'UD Ille-et-Vilaine en juin 2023, et sera présente lors du congrès du 15 septembre.** Ce sera l'occasion d'aller à la rencontre de la structure et de parler de la négociation, de l'index ou de l'égalité femmes-hommes en général.

# À Rennes, la victoire des Atsem après un mois de mobilisation



## Un rapport de force d'un mois avec la mairie

Face à ces problématiques et sur fond de malaise grandissant chez les Atsem constatant la dégradation de leurs conditions de travail, la lettre de service de la municipalité a fait déborder le vase. Les Atsem ont donc lancé une grève le 25 mai. Deux jours par semaine, les mardis et jeudis, cela pendant un mois. Dès le début du mouvement, le rapport de force s'établit avec la municipalité. Alors que les agents doivent se déclarer en grève 48 heures avant l'action, face au constat par l'employeur public d'un nombre massif de grévistes, les écoles n'ont d'autres choix que de fermer, notamment la cantine et la garderie, pour ces jours-là. *"En fait, les Atsem venaient quand même travailler les mardis et jeudis. Mais, comme le message de grève avait été passé aux familles, il n'y avait pas d'enfants, sourit Jérôme Jourdan. À l'inverse, lorsque la collectivité précise que malgré la grève, les services resteront ouverts et les enfants accueillis, les agents ne viennent pas travailler, respectant leur grève. Ça a donné lieu à un sacré bazar et les relations avec la collectivité se sont crispées. Mais nous n'avions pas vraiment d'autre choix que de nous battre avec leurs armes."*

## Une mobilisation très soutenue

Quelques manifestations ont également été organisées dans la ville. L'occasion pour les acteurs éducatifs de montrer leur soutien aux agents. *"Dans la majorité des cas, les parents ont compris le mouvement, précise le militant. Ils ont cerné les enjeux de ce pool de remplacement, il faut dire qu'il en va de la sécurité de leurs enfants. Sans Atsem, un professeur se retrouve seul dans une classe à devoir gérer presque 20 enfants. Ça peut être dangereux."*

Les enseignants ont soutenu aussi fortement cette grève. L'UD-FO d'Ille-et-Vilaine a très vite communiqué sur ce mouvement, notamment auprès de la FNEC-FP FO et du Snudi-FO. *"Nous avons alerté nos délégués syndicaux du public comme du privé, explique Fabrice Lerestif, secrétaire de l'UD. Cette mobilisation concernait les enfants, et donc les parents, quel que soit leur travail."* Le 13 juin, deux mobilisations étaient prévues : celle des Atsem mais également un mouvement national des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED). *"Les participants à ces manifestations ont dialogué. Et les deux manifestations se sont rejointes pour ne former qu'un cortège", se souvient-il.*

## FO, au combat pour les Atsem

La durée de ce mouvement laisse à comprendre le niveau d'entêtement de l'employeur public face à des Atsem ne demandant que le retrait du projet et l'ouverture de réelles discussions concernant les remplacements. *"Nous nous sommes heurtés à un mur, témoigne Jérôme Jourdan. Personne ne voulait reconnaître que le dialogue social n'avait pas été respecté. Il a fallu un rendez-vous avec la maire pour qu'elle reconnaisse que cela ne tournait pas rond et qu'il fallait faire marche arrière."*

Un temps de latence que pointe FO le représentant : *"ce pool de remplacement n'est pas un sujet majeur. Mais face à l'entêtement de la collectivité, il a fallu entrer en mouvement alors qu'il lui suffisait d'agir pour désamorcer la colère", rappelle Jérôme Jourdan.*

De fait, les agents ont obtenu le retrait du projet et l'ouverture de discussions à la rentrée prochaine. *"Un groupe de travail a été mis en place pour discuter ensemble des règles concernant les remplacements, règles qui entreront en vigueur pour septembre 2024", précise le représentant Force Ouvrière.*

Et le militant souligne la ténacité démontrée par les Atsem. *"Elles étaient déterminées ! Si la mairie n'avait pas reculé, elles voulaient clairement continuer le mouvement et menaçaient d'une rentrée scolaire chaotique en septembre !"* Jérôme Jourdan constate aussi que le mouvement a été porté par FO, et jusqu'à la victoire. À Rennes, FO est le syndicat qui compte le plus d'adhérents chez les Atsem : trente sur 150 agents. *"Le secteur des Atsem n'a pas un taux de syndicalisation très fort. Cependant à la suite de cette grève, nous avons eu une dizaine d'adhésions supplémentaires !"*

**S'opposant à la suppression du pool de remplaçants dans le service rennais, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), en grande majorité des femmes, se sont mis en grève deux jours par semaine durant un mois. Soutenues par les parents comme les enseignants, elles viennent d'obtenir le retrait du projet de la municipalité et la mise en place en septembre d'un groupe de travail spécifique aux questions de remplacement.**

Depuis un mois, les Atsem de la ville de Rennes bataillaient pour leurs conditions de travail, mais aussi pour la sécurité des enfants accueillis dans les écoles de la municipalité. Ces « agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles », majoritairement des femmes, assistent les enseignants du premier degré dans leurs tâches. Après un mois d'une mobilisation tenace, ces agentes viennent d'obtenir fin juin le retrait du projet de suppression du pool de remplaçant dans leur service.

*"Il y a quelques années, on comptait 40 agents dans ce pool, pour 200 Atsem présentes dans les classes, contextualise Jérôme Jourdan, représentant FO. Mais en 2018, le projet d'un Atsem par classe, qui sur le papier paraît très bien, n'a pas produit un plan de recrutement important mais le redéploiement d'une dizaine de remplaçants vers des postes de titulaires."* Conséquences, le faible vivier de remplaçant ne permet pas de répondre aux besoins lorsque se présentent des absences, par exemple pour arrêts maladie. Malgré cette situation déjà problématique, la mairie décide à la fin du mois de mai 2023 de supprimer ce pool. *"Il n'y a eu aucune décision : on a été averti via une lettre de service, s'indigne le militant. Cela a mis le feu aux poudres !"*

## Un métier à la pénibilité accrue

Le mécontentement des Atsem de la métropole était déjà palpable bien avant, renforcé par l'arrivée de quelques réformes... Ainsi la pénibilité du travail de ces Atsem a augmenté depuis la loi de 2018 pour une école de la confiance, loi qui abaisse l'âge du début de la scolarisation obligatoire à 3 ans. *"Des petits qui n'avaient pas encore appris la propreté ont été accueillis dans les classes, et les agents se sont donc retrouvés à les changer, souvent à même le sol à cause du manque de matériel. Des positions qui peuvent causer des troubles musculo-squelettiques importants", souligne Jérôme Jourdan.*

Dans la territoriale, dans le cadre des négociations sur le temps de travail (annualisation à 1 607 heures travaillées), par l'application de la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, beaucoup de collectivités ont dressé des listes de « métiers » avec facteurs de risques. Cela allant dans le sens d'une reconnaissance de la pénibilité, et donc d'une possible réduction du temps de travail. *"La municipalité de Rennes n'a pas mis les Atsem dans cette liste. Leur pénibilité est complètement niée !"*

À noter encore que diverses modifications législatives ont également amené à la scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers dans les salles de classes. Or, sans moyens supplémentaires, cette décision d'école inclusive alourdit le travail des agents.



# L'UD aux cotés de ses militantes et militants !

## FGTA FO FO fait un tabac "aux vergers de Chateaubourg"

Des élections viennent de se dérouler dans l'entreprise " Les vergers de Chateaubourg" .

FO obtient 106 voix sur 137 (les 31 autres voix vont à la CGC collège 3) et gagne tous les sièges dans le collège 1 et 2 .

Au total 77, 3 % de représentativité !  
C'est le fruit d'un travail de terrain considérable .  
**Bravo à Fabrice Prud'hon et son équipe !**



## FO Bâtiment Carton plein

chez Tanguy Matériaux

Des élections pour le CSE ont eu lieu en juin chez Tanguy Matériaux (Le Rheu).

La liste FO emporte les 4 sièges de titulaires et les 4 sièges de suppléants

**Bravo à Éric et son équipe**

## SDAS FO Rassemblement devant le Conseil Départemental 35 Jeudi 7 Juillet

Appel unitaire FO CGT SUD Action sociale 35



### Pour l'égalité salariale public privé

183 € Nets Mensuels pour Toutes et Tous pour les 240 000 exclus services administratifs généraux entretiens.

## HANDICAP ET EMPLOI

Un stage Handicap s'est tenu à l'UD du 05 au 07 juin dernier.

Ci dessous quelques échos de ce stage qui résumant bien les choses :

*" le contenu très complet, la qualité des supports, et bien sûr l'animateur".*

*" Très content d'avoir eu cette formation qui m'a permis de connaître nos droits et les obligations des entreprises".*

*"Je ne suis pas déçue, formateur et groupe agréable".*

**Grand merci à Walter l'animateur !**



## Qui est disponible une demi-journée par semaine ?

L'AFOC 35 recherche des  **bénévoles**  disponibles 2 ou 3 heures par semaine pour aider à défendre les locataires du logement social

De plus en plus de locataires en difficulté font appel à l'AFOC nous avons besoin d'aide que ce soit pour les recevoir, suivre leur dossier (régulièrement), participer à des états des lieux et/ou à des réunions de réhabilitation pour les logements sociaux (occasionnel).

**Le profil de nos bénévoles ?** L'envie d'aider... sans nécessiter de compétences pointues dans le domaine. Des formations seront proposées aux bénévoles.

Pour **plus de renseignements**, contactez l'AFOC 35 et venez découvrir sur place comment nous agissons et à quel point nous sommes sympathiques

## XXXVIII<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FO D'ILLE-ET-VILAINE

ST. Père Marc-en-Poulet  
15 SEPTEMBRE 2023  
SALLE POLYVALENTE

En présence de Frédéric SOUILLOT  
Secrétaire Général de la Confédération  
et Patrick PRIVAT  
Trésorier général de la Confédération



L'UD sera fermée  
du lundi 31 juillet à midi  
au mercredi 16 août au matin

En cas d'urgence,  
permanence téléphoniques  
des responsables suivants :

**semaine 31 (31 juillet au 4 août)**

JACQUES : 06 32 15 95 91  
DIDIER : 06 79 68 75 15  
PATRICK : 06 44 16 78 83  
PHILIPPE : 06 81 51 87 11

**Semaine 32 (7 au 11 août)**

VINCENT : 06 68 12 57 20  
JACQUES : 06 32 15 95 91  
CÉLINE : 06 81 09 51 02

Clin d'œil du PATOCHE



## ABROGATION DES LOIS

### SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,  
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

## Nos stages

## STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
<b>COMPLET</b>	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,  
il est possible de s'inscrire à un stage identique  
DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :  
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

## COMMISSION HANDICAP

### Permanences Handicap-Emploi Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3<sup>ème</sup> mercredi  
de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

### Nos Unions Locales

#### RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES  
**02.99.65.36.60**

ulforennes@gmail.com  
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

#### ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO  
**09.66.96.37.97**

ulfostmalo@wanadoo.fr  
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h



#### GUICHEN

**07.83.67.25.78**

ulfoguichen@gmail.com

#### FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES  
**02.99.99.00.49**

ulfofougeres@orange.fr  
Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

#### VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ  
**02.99.74.42.80**

ulfovitre@orange.fr

#### REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON  
**02.99.71.16.48**

**06.26.88.51.88**

fo.redon@yahoo.fr

## PERMANENCES

# AFOC

# 35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

## L'AFOC 35

### ASSURE SES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RDV

### CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

### POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :  
commande, paiements  
et suivi sur eFO.

**TIMBRES 2023 : 5,20 €**  
tresorerie.udfo35@orange.fr